

Synthèse des échanges

Atelier n°6 - Lien Pays / concertation

Créer des synergies entre acteurs pour innover dans son territoire.

PROBLÉMATIQUES

Sur quelles thématiques peut-on et / ou doit-on concerter ? En associant quels types d'acteurs ?
Quelle place pour les conseils de développement ? Quels en sont les résultats ?

RESUMÉ DES ECHANGES

Sur quelles thématiques peut-on / doit-on concerter ?

Il FAUT concerter sur toutes les thématiques, comme par exemple et pour ne lister que celles qui sont primordiales :

- Gestion de l'espace (incluant le logement, l'habitat, les SCoT, etc.)
- Transition écologique : énergétique, sociétale
- Vivre et gouverner ensemble : faire le territoire ensemble (santé, services, etc.)
- Projets de territoires

ATTENTION à la notion de temps : la concertation doit également engager une dimension prospective, une construction collective de l'avenir souhaité par et pour le territoire et ainsi permettre de s'inscrire dans le temps long.

En associant quels types d'acteurs ?

Il FAUT associer le plus largement possible tous les acteurs du territoire :

- Institutionnels et élus
- Citoyens et associations
- Entreprises et acteurs économiques
- Universitaires, monde de la recherche, experts, centres de ressources
- Têtes de réseaux

ATTENTION toutes les catégories d'acteurs doivent pouvoir s'intégrer à différents niveaux d'expertises et le périmètre territorial doit être plus large que celui du lieu d'habitation ou des sièges sociaux mais véritablement englober la notion de « bassin de vie » et de « bassin d'activité ».

Il faut également penser aux population « absentes » avec des dispositifs de mobilisation spécifiques, notamment les jeunes et les « désenchantés ».

Quelle place pour les conseils de développement ?

Il FAUT définir cette place et en préciser les contours avec l'ensembles des acteurs impliqués dans les conseils de développement, selon les axes de définitions suivants :

- Objectifs stratégiques : fédérer, rassembler, améliorer, évaluer, etc.
- Champ d'action :
 - propositions ascendantes et descendantes pour enrichir les projets des élus,

- pilotage de démarches,
- expertises, notamment d'usage
- réflexions stratégiques et / ou opérationnelles sur le fonctionnement territorial, etc.
- Moment d'intervention dans les projets : en amont, en aval (proposition, bilan, évaluation, contrôle, etc.)
- Capacité d'autosaisine
- Articulation avec les autres instances de concertation pérennes ainsi qu'avec les autres processus de concertation, notamment de projet.

ATTENTION il faut être vigilant sur les sujets mis en débat et sur le partage par tous des éléments de cadrage du conseil de développement.

Quels en sont les résultats ?

Différents types de résultats sont produits :

- Le dialogue territorial au service de l'action : création de dynamiques inter-acteurs et mise en mouvement autour d'objectifs partagés ;
- Le dialogue territorial comme facteur d'apaisement : il faut être vigilant dans la tension entre culture commune et exclusion (étanchéité et renouvellement)
- La concertation comme catalyseur de la transition
- Un processus qui permet de produire, que ce soit du positif ou du négatif, mais qui met les acteurs en posture de production.

SYNTHÈSE

5 écueils à éviter :

1. Confondre culture commune des acteurs et exclusion ;
2. Glisser de l'expertise à la notabilisation ;
3. Vouloir être « plus expert que les experts » notamment autour des questions d'évaluation ;
4. Créer des dispositifs étanches ;
5. Ne pas se renouveler.

5 leviers à privilégier :

1. S'entendre sur l'essentiel ;
2. S'inscrire dans le temps long ;
3. Développer le dialogue comme facteur d'apaisement ;
4. S'appuyer sur les potentialités du groupe et du territoire ;
5. S'ouvrir et rendre la démarche accessible à tous.

5 bonnes pratiques :

1. Appréhender le territoire et ses potentialités de la façon la plus large et exhaustive possible, tant en termes d'acteurs à mobiliser que d'enjeux à considérer ;
2. S'appuyer sur « l'expertise d'usage du territoire » pour compléter les éléments de diagnostic, tant en termes acteurs que d'enjeux ;
3. Donner une place aux invisibles, et notamment aux « désenchantés » en déployant une communication et une pédagogie adaptée ;
4. Co-construire une définition claire du cadre, du processus et de son intérêt ;
5. Adapter le dispositif au niveau d'expertise des acteurs et permettre aux acteurs de monter en compétences.